



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 541/2020
Date de la séance du CE : 13 mai 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2020.BKD.1376
Classification : Non classifié

**Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) : Rapport annuel 2018 avec comptes annuels 2018 et budget 2020 ; Rapport annuel 2018 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO ;
Prise de connaissance**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport annuel 2018, des comptes annuels 2018, du budget 2020 et du rapport annuel 2018 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21) et les articles 7 et 10 de la Convention intercantonale du 26 mai 2011 sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO ; RSB 439.32-1), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil
– Direction de l'instruction publique et de la culture